

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (ANNÉE 2021)

AVIS EST DONNÉ, aux personnes intéressées que, conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un avis de motion sera donné, en vue de l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe relative aux services pour l'année 2021, dispensé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

L'avis de motion sera présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue **le mardi 6 octobre 2019, à compter de 19 h, en webdiffusion.**

Fait à Montréal, le 23 septembre 2020

La secrétaire d'arrondissement substitut
Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat